



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

ASSEMBLEE **GENERALE**

Textes adoptés

Mercredi 24 avril 2019 - 14h30

Ordre du Jour

- 1. Installation par la Ministre chargée des Sports de l'Agence nationale du Sport**
- 2. Désignation du Président de séance (de coutume le plus âgé des membres présents)**
- 3. Délibération relative à la désignation du Président de l'Agence**
- 4. Délibération relative à la désignation des Vice-Présidents de l'Agence**
- 5. Intervention du Président de l'Agence**
- 6. Prises de parole des personnalités**
- 7. Clôture par le Président de l'Agence.**

1. Installation par la Ministre chargée des Sports de l'Agence nationale du Sport

2. Délibération 01-2019 de l'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport : Désignation du Président de séance

L'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Vu l'arrêté du 20 avril 2019 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport » ;

Article unique

M. Jean-Lou CHARON est désigné Président de cette première séance d'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport.

Fait à Paris, le 24 avril 2019

La Ministre des Sports

3. Délibération 02-2019 de l'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport : Désignation du Président de l'Agence

L'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Vu l'arrêté du 20 avril 2019 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport »;

Vu l'article 15 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport »;

Article unique

L'Assemblée générale désigne, sur proposition de la Ministre des Sports, Monsieur Jean CASTEX Président de l'Agence nationale du Sport.

Fait à Paris, le 24 avril 2019

La Ministre des Sports

4. Délibération 03-2019 de l'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport : Désignation des Vice-Présidents de l'Agence

L'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Vu l'arrêté du 20 avril 2019 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport » ;

Vu l'article 15 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport » ;

Article 1er

Le conseil d'administration désigne Monsieur Denis MASSEGLIA vice-président de l'Agence nationale du Sport.

Article 2

Le conseil d'administration désigne Monsieur Jean-Paul OMEYER vice-président de l'Agence nationale du Sport.

Fait à Paris, le 24 avril 2019

Le Président de l'Agence nationale du Sport

5. Intervention du Président de l'Agence

6. Prise de parole des personnalités

7. Clôture par le Président de l'Agence